

13



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le mardi 27 février 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 27 février 2007

13 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. D. Landry :

36, *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer de courtes lignes.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. V. Boudreau donne avis de motion 28 portant que, le mardi 13 mars 2007, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 20, 21, 13 et 14.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi sur les franchises*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. R. Boudreau, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Burke, appuyé par l'hon. M. Lamrock, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tout le passage après le mot « que » et son remplacement par ce qui suit :

« le projet de loi 32, *Loi sur les franchises*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 34 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi modifiant la Loi sur les fondations pour les études supérieures*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Kenny, autre vice-président de la Chambre, assume la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 35, *Loi modifiant la Loi sur les fondations pour les études supérieures*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 1, M. R. Boudreau, appuyé par M. Kenny, propose ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est une province riche en ressources naturelles et dotée d'une main-d'oeuvre qualifiée ;

attendu que des milliers de gens du Nouveau-Brunswick n'ont eu d'autre choix que de s'établir dans d'autres provinces afin de décrocher un emploi dans leur domaine de compétence ;

attendu que la province dépend en grande partie des transferts de péréquation du gouvernement fédéral ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de prendre les mesures appropriées

qui permettront au Nouveau-Brunswick d'atteindre l'autosuffisance d'ici 2026.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. R. Boudreau assume la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, M. Kenny reprend la présidence.

Le débat se termine. La motion 1, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. R. Boudreau, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 20, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;
- 21, *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité et les garanties relatives aux produits de consommation* ;
- 30, *Loi modifiant la Loi sur les jurés*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

- 13, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h 2.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 9 et 14 (23 février 2007) ;
documents demandés dans l'avis de motion 18 (27 février 2007).